ANNEXE II: termes de référence

**CONTRAT Nº FED/2018/398-577**

**Appui à la conduite de l’enquête statistique dans le cadre de l'élaboration d'une situation de référence présentant les conditions actuelles d’accès des agriculteurs aux quatre services clés (intrants, conseil agricole, financement agricole, sécurisation foncière)**

**Table des Matières**

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES 5

1.1 Pays partenaire 5

1.2 Pouvoir adjudicateur 5

1.3 Éléments d'information utiles concernant le pays partenaire 5

1.4 Situation actuelle du secteur « Agriculture, Elevage et Pêche » 5

1.5 Programmes liés et autres activités des bailleurs de fonds 7

2. OBJECTIFS ET RÉSULTATS ATTENDUS 8

2.1 Objectif général 8

2.2 Objectif spécifique 8

2.3 Résultats à atteindre par le contractant 8

2.4 Approche méthodologique 8

3. HYPOTHÈSES & RISQUES 9

3.1 Hypothèses qui sous-tendent le projet 9

3.2 Risques 9

4. CHAMP D'INTERVENTION 9

4.1 Généralités 9

4.2 Activités 11

4.3 Gestion du projet 13

5. LOGISTIQUE ET CALENDRIER 13

5.1 Lieu du projet 13

5.2 Date de début et période de mise en œuvre 13

6. BESOINS 13

6.1 Ressources humaines 13

6.2 Bureaux 14

6.3 Installations et équipement mis à disposition par le contractant 14

6.4 Matériel 14

7. RAPPORTS 14

7.1 Rapports obligatoires 14

7.2 Présentation et approbation des rapports 15

8. SUIVI ET ÉVALUATION 15

8.1 Définition d'indicateurs 15

8.2 Exigences particulières 15

**Liste des sigles**

|  |  |
| --- | --- |
|  |  |

ABG Appui Budgétaire Global

ACMA Approche Communale pour les Marchés Agricoles

ACP Analyse en Composantes Principales

AFC Analyse Factorielle des Correspondances

AFD Agence Française de Développement

AGVSA Analyse Globale de la Vulnérabilité et de la Sécurité Alimentaire

AIC Association Interprofessionnelle du Coton

AOF Attributions, Organisation, Fonctionnement

APAH Agence de Promotion des Aménagements Hydro Agricoles

AT Assistance Technique

ATDA Agence Territoriale de Développement Agricole

CAN Conseil National de l’Alimentation et de la Nutrition

CARDER Centre d'Action Régionale pour le Développement Rural

CCNUCC Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique

CCoS Comité Communal de Suivi

CDeS Comité Départemental de Suivi

CEDEAO Communauté Economique des Etats d’Afrique de l’Ouest

CNOS Comité National d’Orientation et de Suivi

CPDN Conditions Prévues Déterminées au niveau National

CPRS Contrat de Performance de la Réforme Sectoriel

DANA Direction de l’Alimentation et de la Nutrition Appliquée

DDAEP Direction Départementale de l’Agriculture, de l’Elevage et de la Pêche

DE Direction de l’Elevage

DQIFE Direction de la Qualité, des Innovations et de la Formation Entrepreneuriale

DLROPEA Direction de la Législation Rurale, de l’Appui aux Organisations Professionnelles et à l’Entreprenariat Agricole

DPH Direction de la Production Halieutique

DPP Direction de la Programmation et de la Prospective

DPPD Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses

DPV Direction de la Production Végétale

DSA Direction de la Statistique Agricole

DUE Délégation de l’Union Européenne

EFA Exploitations Familiales Agricoles

EMICOV Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des ménages

FADeC Fonds d’Appui au Développement des Communes

FAO Food and Agriculture Organisation

FED Fonds Européen de Développement

FNDA Fonds National de Développement Agricole

FNM Fonds National de la Microfinance

FNPEEJ Fonds National de Promotion de l’Entreprise et de l’Emploi des Jeunes

FODECA Fonds national pour le Développement des Capacités

GTA Groupe de Travail Agriculture

IDH Indice de Développement Humain

INRAB Institut National des Recherches Agricoles du Bénin

INSAE Institut National de la Statistique et de l’Analyse Economique

MAEP Ministère de l’Agriculture, de l’Elevage et de la Pêche

MEF Ministère de l’Economie et des Finances

MICS Multiple Indicator Cluster Survey

ODD Objectifs du Développement Durable

OIP Organisation à vocation Interprofessionnelle

OPA Organisations Professionnelles (Paysannes) Agricoles

ONG Organisation Non Gouvernementale

ONS Office National de Soutien aux revenus agricoles

PADDSA Programme d’Appui au Développement Durable du Secteur Agricole

PADT Programme d’Appui au Développement Territorial

PAFPA Programme d’Appui à la Formation Professionnelle Agricole et Artisanale

PAG Programme d’Actions du Gouvernement

PANAR Programme National d’Alimentation Nutrition Axé sur les Résultats

PAP Programme Annuel de Performance

PAPA Programme Analyse de la Politique Agricole

PASCIB Plateforme des Acteurs de la Société Civile du Bénin

PASDeR Programme d'Appui au Secteur du Développement Rural

PCDA Plan Communal de Développement Agricole

PDAP Plan de Développement Agricole de Pôle

PDD Plan Déconcentration Décentralisation

PDDAA Programme Détaillé pour le Développement de l’Agriculture Africaine

PDH Planification Départementale Harmonisée

PIB Produit Intérieur Brut

PIR Programme Indicatif Régional

PNIASAN Plan National d’Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle

PNOPPA Plateforme Nationale des Organisations Paysannes et de Producteurs Agricoles du Bénin

PPP Partenariat Public Privé

PROFI Programme de Développement des Filières

PSDAN Plan stratégique de Développement de l’Alimentation et de la Nutrition

PSDSA Plan Stratégique de Développement du Secteur Agricole

PSRSA Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole

PTAB Plan de Travail Annuel Budgétisé

PTF Partenaires Techniques et Financiers

RAP Rapport Annuel de Performance

RGPH Recensement Général de la Population et de l’Habitât

RNA Recensement National Agricole

SGM Secrétaire Général du Ministère

SIG Système d’Information Géographique

SIGA Système d’Information Géographique Agricole

SNCA Stratégie Nationale de Conseil Agricole

STP Secrétaire Technique Permanent

UE Union Européenne

UEMOA Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

UNICEF Fonds des Nations unies pour l'enfance

# INFORMATIONS GÉNÉRALES

## Pays partenaire

Bénin.

## Pouvoir adjudicateur

Commission Européenne représentée par la Délégation de l’Union Européenne.

## Éléments d'information utiles concernant le pays partenaire

Le Bénin, pays côtier d'Afrique de l'Ouest, a une population d'un peu plus de 10 millions d'habitants et un PIB courant estimé à 8,4 milliards de dollars en 2015. Malgré sa dominance fortement agricole (32% du PIB, plus de 50% de la population active) et l'importance de la filière coton, l'économie béninoise est fortement liée à celles du Nigéria et des pays limitrophes qui n’ont pas d’accès direct à la mer (Niger, Burkina Faso). La faiblesse du climat des affaires pénalise également la croissance économique du pays, qui occupe le 158ème rang sur 189 pays au classement Doing Business 2016. Néanmoins, en dépit de l’absence de ressources en hydrocarbures économiquement exploitables ou d'autres ressources naturelles (minérales, forestières, etc…), le Bénin a connu ces dernières années des taux de croissance économique satisfaisants.

Entre 2009 et 2015, le pays enregistrait une augmentation du taux de pauvreté monétaire[[1]](#footnote-1) de plus de 5%, passant de 35 à 40% avec des inégalités marquées dans le monde rural. Le Bénin occupe le 166ème rang sur 187 pays avec un Indice du Développement Humain (IDH) de 0,480 en 2014. Le revenu de 810 USD/habitant en 2014, est inférieur à la moyenne de l’Afrique sub-saharienne.

Les indicateurs de nutrition et de sécurité alimentaire sont également en dégradation avec des taux d'insécurité alimentaire[[2]](#footnote-2) de 12% en 2013, sans amélioration depuis 2008. Au total 3,5 millions de personnes représentant 34% de la population sont en sécurité alimentaire "limite" particulièrement dans les zones rurales. La production alimentaire *per capita* qui a augmentée au cours des 15 dernières années de 1,6% (moyenne annuelle), est en deçà de la croissance démographique de 3,5%. Sur le plan nutrition, plus d’un tiers des ménages ont une consommation alimentaire pauvre ou limite. On constate que 40% des enfants de moins de cinq ans accusent un retard de croissance, 8% sont émaciés ou souffrent de malnutrition aiguë et 19% présentent une insuffisance pondérale[[3]](#footnote-3).

## Situation actuelle du secteur « Agriculture, Elevage et Pêche »

Le secteur agricole est un pilier essentiel de l’économie béninoise. Il contribue à près de 32% du PIB, à 1% du taux de croissance et constitue la principale source de devises du pays. La filière coton assure près de 40% des exportations en valeur.

L'agriculture béninoise repose essentiellement sur de petites Exploitations Agricoles Familiales (EFA)[[4]](#footnote-4). En 2013, le Bénin comptait 651 067 ménages ayant pour principale activité l’agriculture, dont près de 500 000 résidaient en zone rurale[[5]](#footnote-5). On observe un vieillissement de la population d’exploitants agricoles, qui s’explique en partie pour le faible intérêt des jeunes à s’installer ou reprendre l’exploitation de leurs parents. Une part importante des jeunes ruraux migre vers les villes pour exercer des activités autres que l’agriculture. En outre, 300 000 à 400 000 jeunes arrivent sur le marché de l’emploi chaque année, dont plus de la moitié sans qualification. Cette transition générationnelle interroge sur les stratégies à adopter pour nourrir une population qui croit rapidement, (avec un taux de croissance de 3,5% ; la population du Bénin devrait doubler tous les vingt ans), avec moins d’actifs impliqués dans le secteur productif. La production agricole couvre les besoins alimentaires de la population à 150% pour la production végétale et seulement à 50% pour la production issue de l'élevage et 30% au niveau halieutique[[6]](#footnote-6). La balance des paiements agroalimentaires est fortement déficitaire.

Le «Programme d’Actions du Gouvernement 2016-2021» (PAG) constitue la déclinaison opérationnelle de la vision de croissance à moyen terme exprimée dans le projet présidentiel de société intitule « Le Nouveau Départ ». Le PAG développe un scenario ambitieux de croissance inclusive et durable construit sur 3 piliers qui regroupent 7 axes stratégiques.

Le PAG positionne l'agriculture comme un secteur prioritaire et pose les bases d'une restructuration des institutions comme préalable à toute réforme sectorielle pour concrétiser cette vision à travers la création de richesse et d’emplois, la résorption de l’insécurité alimentaire et nutritionnelle, tout en renforçant le flux des produits d’exportation. Cela passera par l’augmentation des surfaces emblavées, l’amélioration de la productivité et de la qualité des produits, la consolidation des chaines de valeur (transformation des produits, etc.) et l’amélioration globale de la compétitivité du secteur. Le Gouvernement du Bénin envisage d’investir massivement dans le développement du secteur, ce qui réaffirme les engagements du pays à la Déclaration sur la Croissance et la Transformation accélérée de l’Agriculture (Malabo, 2014) et aux principes et valeurs du Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA).

Le PAG engage le secteur dans un cycle de réformes importantes pour le secteur qui modifieront profondément son paysage institutionnel. Il repose sur le recentrage des missions du Ministère de l’Agriculture, de l’Elevage et de la Pêche (MAEP) sur ses fonctions régaliennes, et le partage des fonctions d’appui à la production (conseil, approvisionnement en intrants, etc.) et de développement des chaines de valeur avec le secteur privé.

La vision du Plan Stratégique de Développement du Secteur Agricole (PSDSA - Orientations Stratégiques 2025) - dont l’approbation par le conseil des Ministres du 2 novembre 2017 conclut un processus participatif de près de deux ans - s’accorde aux orientations du PAG et a pour objectif "d’améliorer les performances de l’Agriculture béninoise, pour la rendre capable d’assurer de façon durable la souveraineté alimentaire et nutritionnelle, de contribuer au développement économique et social des hommes et femmes du Bénin et l’atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD)".

Son Plan National d’Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNIASAN), s’accorde aux 5 axes et 27 composantes du PSDSA sur la période 2017-2021. Il a été défini de manière à assurer une croissance rapide des secteurs agro-pastoraux et halieutique. Les priorités du PNIASAN s’attachent au développement de filières et sous-secteurs qui bénéficieront d’investissements massifs, à l’amélioration des performances des exploitations agricoles familiales et des initiatives privées dans le secteur et à l’implantation d’une approche « pôle de développement ».

Le processus d’élaboration du PSDSA et PNIASAN s’appuie sur la Politique Agricole Régionale adoptée par l’ECOWAP/CEDEAO qui met l’accent sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la compétitivité, la modernisation et l’adaptabilité des systèmes de production, le développement des marchés intracommunautaires et internationaux, l’accroissement des investissements à destination du secteur agricole.

Depuis le second semestre de 2016, un ensemble de réformes importantes ont été engagées. Les modalités d’accès des EFA aux services nécessaires à leur développement (conseil, intrants et équipements, financement, etc.), autrefois assurés par des services publics, sont parmi les principales inconnues de la réforme en cours. Si le PSDSA confirme le rôle incontournable des organisations professionnelles et des opérateurs privés dans le développement du secteur, un ensemble de conditions préalables seront à réunir pour que cela se fasse. D’autre part, certaines mesures alternatives prévues par l’Etat tardent à se mettre en action.

## Programmes liés et autres activités des bailleurs de fonds

L'animation et la coordination des actions des partenaires techniques et financiers (PTF) dans le secteur sont organisées dans le cadre du Groupe Thématique Agriculture(GTA). Co-présidé par le MAEP et le chef de file des PTF, le GTA organise des revues sectorielles annuelles, des missions conjointes et des réunions techniques pour 4 thématiques clefs (statistiques agricoles, foncier, financement agricole, et élevage et transhumance). La fonction de chef de file, assurée par la Belgique depuis plus de 8 ans, a été reprise par la Délégation de l’UE à l'issue de la revue sectorielle de novembre 2016.

Cette fonction permet d'animer la cohérence des interventions des Etats membres clefs dans le secteur agricole et de coordonner le dialogue sectoriel. Elle devrait faciliter le processus de programmation conjointe des activités des PTF qui est perçue comme une nécessité incontournable pour une meilleure cohérence de l'appui à la réforme sectorielle et une réelle appropriation institutionnelle des acquis des projets par l'Etat Béninois.

Dans le domaine de l'agriculture, le présent programme va conforter les interventions des Etats membres européens (Belgique, Pays Bas, France et Allemagne) et de la Suisse qui interviennent dans le secteur agricole particulièrement les programmes ci-après:

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| FR/AFD | Appui au développement de l’Agriculture dans le Département des Collines | Accès au financement, sécurisation foncière |
| BE/CTB | Appui Institutionnel AI- MAEP II | Renforcement capacités MAEP et FADEC Agriculture |
| PROFI professionnalisation des filières |
| CH | PASDER Programme d'Appui au Secteur Développement Economique Rural | Renforcement capacités locales |
| PAFPAA Programme d'Appui à la Formation Professionnelle Agricole et Artisane (phase entrée en matière) | Formation agricole locale |
| P-DIEM Programme de Développement des Infrastructures économiques et marchandes | Investissements structurants |
| DE/GIZ | ProAgri II Promotion de l'Agriculture | Renforcement des CVA |
| DE/KFW | Projet Financement Agricole | Financement Agricole |
| NL | Facilité pour le développement des capacités dans l'agriculture | Développement local |
| Approche Communale pour le Marché Agricole 2013-2017 (ACMA) | Territorialisation de l’agriculture |
| Projet d’amélioration de l’Utilisation des Résultats de Recherche par les acteurs Agricoles (PURRA) | Recherche AppliquéeConseil |
| Programme d’Appui au Sous-secteur de Transport Rural 2014-2016 (PASTR II) | Désenclavement |

Une étude destinée à mesurer la satisfaction des usagers sur la qualité des services rendus par les Centres d’Action Régionaux pour le Développement Rural (CARDER) a été réalisée en 2016 avec l’appui de l’Unité Fonctionnelle d’Appui Institutionnel (UFAI) du Programme d’Appui au Développement des Filières Agricoles (PROFI). Cette étude nationale devait se dérouler en trois étapes entre 2016 et 2018. La première étude « de base » s’est principalement focalisée sur l’appréciation de la qualité des services de conseil agricole rendus aux usagers par les CARDER.

Cette enquête s’est focalisée sur un échantillon de services limité : le Conseil Technique Spécialisé (CTS) et le Conseil de Gestion à l’Exploitation Agricole (CGEA). Une analyse approfondie de ces deux services a pu être réalisée, cela en détaillant les différentes activités qui définissent le service. Les questionnaires se rapportent à quatre niveaux de préoccupations : connaissance, utilité, appréciation de la qualité, attentes. L’échantillon initial de taille relativement réduite n’a pu être totalement couvert, parce que les bases de données n’étaient pas actualisées. Ainsi, certains usagers n’ont pu être enquêtés de manière satisfaisante, parce que leur nombre est trop réduit (semenciers, etc.).

Cette enquête réalisée fin 2015, début 2016 s’est déroulée dans des conditions satisfaisantes. L’analyse statistique dans son ensemble n’a pas posé de difficultés. Celles rencontrées concernent principalement l’interprétation de l’information, en utilisant en particulier les résultats de l’analyse qualitative. Le premier rapport provisoire diffusable n’a pu être publié qu’au second trimestre 2017. Les produits ont été présentés et discutés en réunion de travail en juillet 2017.

# OBJECTIFS ET RÉSULTATS ATTENDUS

## Objectif général

L’objectif général vise à adapter le dispositif de suivi de la performance de la mise en œuvre du PSDSA aux nouveaux enjeux du secteur agricole.

## Objectif spécifique

L'objectif spécifique consiste élaborer un dispositif de suivi des taux d'accès aux services agricoles et des taux couverture de ces services agricoles en vue d'apprécier le taux de satisfaction des usagers des services agricoles.

## Résultats à atteindre par le contractant

Les trois résultats à atteindre sont les suivants :

* Résultat 1 : Les taux d'accès des entreprises, exploitations familiales agricoles et des organisations professionnelles aux services agricoles sont déterminés ;
* Résultat 2 : Les taux de couverture des services agricoles (conseil, intrants, financement, foncier) sont déterminés ;
* Résultat 3 : La typologique des exploitations agricoles ayant accès comme celles n'ayant pas accès aux services agricoles est analysée.

## Approche méthodologique

Le taux d'accès des entreprises, exploitations agricoles et organisations professionnelles (les usagers) aux services agricoles (intrants, conseil, financement, foncier) est défini comme étant le pourcentage des usagers ayant effectivement accès aux services agricoles par rapport à l'ensemble des usagers potentiels du Bénin.

Le taux de couverture des fournisseurs de services agricoles dans une zone géographique donnée est défini comme étant la mesure de la partie de la dite-zone desservie par les fournisseurs de services, soit en pourcentage de superficie, soit en pourcentage de population de la zone.

La typologie des exploitations familiales agricoles (EFA) se fera selon deux caractéristiques : leur superficie et leur système de cultures. Par exemple, la classe des EFA produisant du coton avec des cultures vivrières secondaires [coton – cultures vivrières] et ayant une superficie entre 2 ha et 5 ha [2 – 5] ha, ou bien celle des EFA pratiquant l'élevage de petits ruminants associé avec la production de céréales ayant une superficie inférieure à 1 ha [céréales - élevage / < 1 ha]

Les critères de développement des classes d'EFA pourront être :

* l'eau (pluviale, partiellement irriguées, totalement irriguée);
* le travail du sol (houe, traction animale, motorisé);
* La commercialisation (autarcique ou autoconsommation lorsque 100% de la production est consommée par le ménage, semi- commerciale lorsque moins de 50% de la production est commercialisée, commerciale lors 100% de la production est commercialisée);
* L'intensification (taux R) définie comme étant la superficie cultivée par an divisée par la SAU;
* L'unité de travail horaire (UTH) définie comme étant le nombre d'heures consacrées à l'exploitation agricole sur la base qu'un temps-plein représentant 2700 heures de travail par an. Ce critère peut être désagrégé en main d'œuvre familiale et main d'œuvre non familiale (salariées, saisonniers…).

# HYPOTHÈSES & RISQUES

## Hypothèses qui sous-tendent le projet

Les hypothèses qui sous-tendent le projet sont :

* Les définitions et la démarche pour l'appréciation du taux de satisfaction est partagée par tous les acteurs concernés;
* L'échantillon enquêté pour l'estimation du taux d'accès aux services agricoles est représentatif de l'ensemble des usagers du Bénin;
* Les fournisseurs de services sont identifiés et accessibles en vue d'apprécier leurs taux de couverture;
* Les critères utilisés pour l'analyse typologique des exploitations agricoles sont partagés par les acteurs concernés.

## Risques

Les risques attachés à la mise en œuvre du projet sont :

* Le projet n'est pas réalisé dans les courts délais qui lui sont impartis, à savoir pour la fin du mois d'août 2018;
* Le budget du MAEP ne permet pas la mise en place et l'opérationnalisation du dispositif de mesure de la performance de la mise en œuvre du PSDSA;
* La DSA et les directions concernées n'ont pas les moyens matériels, humains et financiers pour la mise en œuvre du dispositif.
* Les compétences du MAEP sont insuffisantes pour la conception et l'utilisation du dispositif d'estimation du taux de satisfaction.

# CHAMP D'INTERVENTION

## Généralités

### Description de la mission

L’affaiblissement des services de proximité déployés par le MAEP en milieu rural concomitant à son rôle prépondérant mais peu efficace (hors secteur coton) dans la commercialisation d’un certain nombre de facteurs de production a fortement impacté sur les performances des exploitations agricoles, en conséquence sur les revenus, les conditions de sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages ruraux. Parallèlement, les conditions de développement d’un secteur privé de services à l’exploitation agricole (OPA, OIP, entreprises agricoles, agroindustrielles et commerciales), complétant les services de l’Etat, n’était pas favorable (subvention des intrants, absence de mécanismes de financement adaptés, contraintes à l’importation de facteurs de production, etc.).

La réforme du secteur proposée par le nouveau Gouvernement qui repose sur un partage clair des rôles entre l’Etat et le secteur privé (OPA, Entreprises agricoles et agroalimentaires, etc.), et au sein du dispositif de l’Etat sur une séparation claire des missions régaliennes (confiées au DDAEP) et des missions d’appui direct aux activités productives (confiées aux ATDA) ouvre de nouvelles opportunités de développement pour les exploitations agricoles, les jeunes entrepreneurs hommes et femmes, etc. Néanmoins ce processus mettra du temps à se déployer de manière efficace.

La mesure de l’évolution des niveaux d’accès et de satisfaction des exploitations agricoles, gérées par des femmes et des hommes, par rapport aux services doit permettre de mieux dimensionner les interventions et, apprécier la sensibilité du secteur aux mesures de réforme mises en œuvre. L’enjeu est d’assurer progressivement une équité d’accès de l’ensemble des exploitations agricoles à des services de qualité et en conséquence, par le biais d’enquêtes périodiques, d’identifier d’éventuels goulots d’étranglement ou des contraintes fortes sur lesquelles l’appui budgétaire sectoriel pourrait agir pour contribuer aux changements espérés. Ces enquêtes ont pour objet de prendre « la température » des réformes qui sont engagées et les progrès par rapport aux résultats ciblés, cela afin de mieux lier le contenu du dialogue sectoriel aux réalités de terrain.

La mesure de la qualité d’un service traduit une relation complexe entre une institution publique/privée qui délivre des services à ses usagers. Comprendre cette relation suppose d’une part d’analyser la manière dont les « prestataires de service » élaborent leurs stratégies et structurent leur fonctionnement interne pour mettre en œuvre ces services, d’autre part d’identifier comment les usagers structurent leurs relations avec ces prestataires. Les enquêtes statistiques réalisées auprès des usagers (taux d'accès) et des prestataires (taux de couverture) devront être complétées par des enquêtes qualitatives afin de mieux comprendre comment on cherche à toucher et à satisfaire les usagers.

Le développement des exploitations et entreprises agricoles dépend des questions clés que sont :

* L'accès aux intrants agro-pastoraux et halieutiques ;
* L'accès à des services de conseil de qualité ;
* L'accès à la sécurité foncière ;
* L'accès aux outils de financement des activités et du développement des exploitations ;
* L'amélioration des services du dispositif mis en place par l’Etat ou des dispositifs délégués.

L’approche satisfaction des usagers impose des préalables pour développer des outils d’enquête dont la validité des résultats ne peut être contestée. Cela impose de consolider la connaissance actuelle de l’offre de services, en particulier le nombre réel d’exploitations qui en bénéficient de façon permanente ou périodique. L’actualisation de ces informations est importante pour permettre au MAEP et à la profession agricole de maîtriser le niveau de couverture actuel de la demande des exploitations agricoles en services. Les résultats d’une enquête de satisfaction seront limités, si le pourcentage des ménages agricoles qui ont accès aux services est inférieur à 5%.

Dans l’état d’incertitude actuel, la priorité sera de mesurer préalablement l’accès des producteurs aux services de productivité (conseil, intrants, financement, foncier). L’analyse de satisfaction renvoie davantage à la manière dont les services sont délivrés aux usagers, ce qui impose en conséquence d’identifier préalablement ceux qui y ont réellement accès.

Certains services clés pour les exploitations agricoles sont aujourd’hui fortement déstructurés : conseil agricole, production et diffusion de semences améliorées, etc. L’amélioration de la couverture de la population des exploitations agricoles par les dispositifs de conseil privé ou public ou de distribution d'intrants constitue l’un des principaux leviers des défis de la productivité, de la production, de l’amélioration des conditions de vie en milieu rural, de la réduction de l’insécurité alimentaire et nutritionnelle.

Il s’agit alors de définir une ligne claire de déploiement des dispositifs tant en terme d’effectifs, de qualité et de pilotage pour atteindre une efficacité maximale. Les rôles institutionnels et les mécanismes de financement appropriés seront définis. L’analyse du taux d’encadrement ou de couverture permettra de mesurer l’évolution du déploiement des dispositifs de conseil et autres services dans un contexte de désengagement partiel des services de l’Etat de cette fonction définie comme partagée.

C’est dans ce contexte que l'INSAE est mobilisé pour la réalisation d'une enquête statistique et de contribuer à la conception d'un dispositif de suivi du taux d'accès des exploitations familiales agricoles aux services agricoles et du taux de couverture des fournisseurs de ses services.

### Zone géographique à couvrir

Les prestations sont à réaliser sur toute l’étendue du territoire national du Bénin.

### Groupes cibles

Les groupes cibles sont les usagers des services, soient les exploitations agricoles et les Organisations Professionnelles Agricoles (OPA). Le paysage des exploitations agricoles et des OPA revêt une grande variété de situations. Les OPA peuvent être considérées comme des usagers de certains services (conseil de gestion, financement, etc.), en même temps que des prestataires de services pour leurs exploitants agricoles membres ou pour leurs organisations membres.

Par ailleurs, les prestataires de services dans les domaines de la fourniture d'intrants, de conseil, de financement et du foncier, définissent le taux de couverture de leur prestations ce qui facilite ou limite le taux d'accès des usagers aux services agricoles.

Enfin le dispositif d'enquête statistique sera introduit aux acteurs institutionnels dont les différentes structures sont réunies au sein du comité technique de pilotage de l’enquête de satisfaction des exploitations familiales mis en place au MAEP. Il s’agit de : (i) le Secrétariat Technique Permanent du Conseil National d’Orientation et de Suivi (STP/CNOS) ; (ii) la Direction de la Programmation et de la Prospective (DPP) ; (iii) la Direction de la Statistique Agricole (DSA) ; (iv) l’Institut National des Recherches Agricoles du Bénin (INRAB), en particulier son Programme Analyse de la Politique Agricole (PAPA) ; (v) les Directions Techniques du MAEP : DLROPEA, DQIFE, DPV, DE, DPH, DIP ; (vi) la Plateforme Nationale des Organisations Paysannes et de Producteurs Agricoles du Bénin (PNOPPA) et (vii) l’Institut National de la Statistique et de l’Analyse Economique.

## Activités

**Résultat 1 :** Les taux d'accès des entreprises, exploitations familiales agricoles et des organisations professionnelles aux services agricoles sont déterminés

Les activités nécessaires à l'atteint du résultat 1 sont :

* Activité 1.1. : Finaliser et valider le protocole de collecte de données au niveau du Conseil National de la Statistique (CNS) notamment en ce qui concerne la méthode d'échantillonnage pour l'estimation du taux d'accès aux services-clés ;
* Activité 1.2. : Elaborer un guide pratique pour l'exécution de l'enquête statistique destiné aux agents
* Activité 1.3. : Recruter les agents de collecte de données et les former sur la base du guide pratique ;
* Activité 1.4. : Réaliser les enquêtes pour la collecte effective des données sur les services clés (de fourniture d'intrants, d'appui-conseil, de sécurisation du foncier agricole et de financement du développement des exploitations agricoles) en vue de déterminer le taux d'accès aux services agricoles;
* Activité 1.5. : Assurer la vérification de la cohérentes des données et leur saisies dans les logiciels appropriés ;
* Activité 1.6. : Préparer une base de données brute et une base de données apurées sur l'accès aux services clés (fourniture d'intrants, appui-conseil, de sécurisation du foncier agricole et de financement agricoles) ;
* Activité 1.7. : Réaliser le traitement des données en vue d'estimer les taux d'accès
* Activité 1.8. : Elaborer un rapport de présentation des résultats sur les taux d'accès

**Résultat 2 :** Les taux de couverture des services agricoles (conseil, intrants, financement, foncier) sont déterminés ;

Les activités nécessaires à l'atteint du résultat 2 sont :

* Activité 2.1. : Finaliser et valider le protocole de collecte de données au niveau du Conseil National de la Statistique (CNS) notamment en ce qui concerne la méthode d'échantillonnage pour l'estimation du taux de couverture des prestataires de services ;
* Activité 2.2. : Elaborer un guide pratique pour l'exécution de l'enquête statistique destiné aux agents
* Activité 2.3. : Recruter les agents de collecte de données et les former sur la base du guide pratique ;
* Activité 2.4. : Réaliser les enquêtes pour la collecte effective des données pour l'estimation du taux de couverture des prestataires de services-clés (fourniture d'intrants, appui-conseil, sécurisation du foncier agricole et financement agricole) en vue de déterminer le taux de couverture des prestataires de services agricoles;
* Activité 2.5. : Assurer la vérification de la cohérentes des données et leur saisies dans les logiciels appropriés ;
* Activité 2.6. : Préparer une base de données brute et une base de données apurées sur la couverture des services clés (fourniture d'intrants, appui-conseil, de sécurisation du foncier agricole et de financement agricoles) ;
* Activité 2.7. : Réaliser le traitement des données en vue d'estimer les taux de couverture ;
* Activité 2.8. : Elaborer un rapport de présentation des résultats sur les taux de couverture.

**Résultat 3 :** La typologique des exploitations agricoles ayant accès comme celles n'ayant pas accès aux services agricoles est analysée

Les activités nécessaires à l'atteint du résultat 3 sont :

* Activité 3.1. : Elaborer un guide qui définit les caractéristiques des exploitations familiales agricoles (typologie des EFA) et les critères de leur développement (voir le chapitre 2.4 Approche méthodologique) ;
* Activité 3.2. : Elaborer le questionnaire d'enquête en fonction des objectifs d'analyse typologique ;
* Activité 3.3. : Former les agents de collecte sur les base du guide sur l'analyse typologique des EFA ;
* Activité 3.5. : Réaliser les enquêtes la collecte effective des données pour l'analyse typologique des EFA ;
* Activité 3.6. : Assurer la vérification de la cohérentes des données et leur saisies dans les logiciels appropriés ;
* Activité 3.7. : Préparer une base de données brute et une base de données apurées nécessaires à l'analyse typologique des EFA ;
* Activité 3.8. : Réaliser le traitement des données en vue de réaliser typologique des EFA ;
* Activité 3.9. : Elaborer un rapport de présentation des résultats de l'analyse typologique des EFA, prenant en compte l'accès aux services agricoles ;

## Gestion du projet

### Organe chargé de la gestion du projet

Commission européenne, représentée par la Délégation de l’Union Européenne au Bénin.

### Structure de gestion

Sans objet.

### Moyens à mettre à disposition par le pouvoir adjudicateur et/ou d'autres intervenants

Sans objet.

# LOGISTIQUE ET CALENDRIER

## Lieu du projet

L’ensemble du territoire national.

## Date de début et période de mise en œuvre

La date prévue pour le début du projet est fixée à la date de signature du contrat, pour une durée de quatre (4) mois à partir de cette date. Se reporter aux articles 19.1 et 19.2 des conditions particulières pour la date de début réelle et la période de mise en œuvre.

# BESOINS

## Ressources humaines

Veuillez noter que les fonctionnaires et autres membres du personnel de l'administration publique du pays partenaire ou d’organisations internationales ou régionales basées dans ce pays, ne seront acceptés aux fonctions d’experts que si cela est dûment justifié. La justification doit figurer dans l’offre. Elle doit comporter une explication relative à la valeur ajoutée apportée par l’expert concerné ainsi que la preuve de son détachement ou de son congé pour raisons personnelles.

### Experts principaux

La coordination du projet étant réalisée par l'INSAE, il n'est pas prévu que le recrutement d'experts principaux dans le cadre de ce marché.

### Experts non principaux, personnel de soutien et appui technique

Le coût de l'appui technique et du personnel de soutien, selon les besoins, est considéré comme étant inclus dans l'offre financière du soumissionnaire.

## Bureaux

Le contractant doit mettre un espace de travail à la disposition de chaque expert engagé dans le cadre du marché.

## Installations et équipement mis à disposition par le contractant

Le contractant doit veiller à ce que les experts disposent du matériel nécessaire et de ressources satisfaisantes notamment en matière d'administration, de secrétariat et d'interprétation, pour pouvoir se consacrer pleinement à leur mission. Il doit également transférer les fonds nécessaires au financement des activités prévues au titre du contrat et s'assurer que le personnel est rémunéré régulièrement et en temps voulu.

Le contractant s'assurera que les agents de collecte de donnés auront un téléphone ou une tablette Android adaptée aux méthodes de collecte de données mises en œuvre, et mettra en place toute la la logistique nécessaire à la bonne exécution de la mission.

## Matériel

Aucun bien d'équipement ne sera acheté pour le compte du pouvoir adjudicateur/du pays partenaire au titre du présent marché de services ni transféré au pouvoir adjudicateur/au pays partenaire à la fin du contrat. Tout bien d'équipement qui devra être acheté par le pays partenaire pour les besoins du marché fera l'objet d'une procédure d'appel d'offres de fournitures distincte.

# RAPPORTS

## Rapports obligatoires

Le contractant soumet les rapports suivants en français en **un original et trois (3) copies**:

* **Rapport préliminaire** (maximum 12 pages) à fournir une semaine après le début de la mise en œuvre du marché. Le contractant doit indiquer dans le rapport, par exemple, les premières constatations, les progrès enregistrés dans la collection des données, les difficultés rencontrées et/ou prévues en complément au programme de travail et la mobilisation du personnel. Il est conseillé au contractant de continuer son travail même en l'absence des commentaires du pouvoir adjudicateur sur le rapport préliminaire.
* **Projet de rapport final -** maximum 30 pages (texte principal, annexes exclues). Ce rapport sera soumis au plus tard un mois avant la fin de la période de mise en œuvre du contrat.
* **Rapport final** avec les mêmes spécifications que le projet de rapport final, incluant tous les commentaires sur le projet de rapport, reçus des parties concernées. **Le rapport final sera fourni au plus tard dans 15 jours après la réception des commentaires sur le projet de rapport final.** Le rapport doit contenir une description suffisamment détaillée des différentes options, de manière à permettre la prise d'une décision en connaissance de cause sur la pérennité du dispositif de mesure des taux d'accès et de couverture des services-clés. L'analyse détaillée qui représente la base des recommandations des experts sera présentée dans les annexes au rapport principal. **Le rapport final doit être fourni avec la facture correspondante.**

Tous changements relatifs à la méthodologie d'intervention, notamment en ce qui concerne la description des protocoles de collecte, de saisie, de traitement des données et d'analyse des résultats devront être précisés dans le rapport préliminaire.

Par ailleurs, le rapport final comprendra une brève description des réalisations y compris les problèmes rencontrés et les recommandations.

## Présentation et approbation des rapports

Les rapports susmentionnés seront présentés au gestionnaire du projet indiqué dans le contrat. L'approbation de ces rapports incombe au gestionnaire du projet.

Le pays partenaire est impliqué dans les commentaires et l'approbation des rapports. En l'absence de commentaires ou d'approbation par le pays partenaire dans le délai imposé, les rapports sont censés être approuvés.

# SUIVI ET ÉVALUATION

## Définition d'indicateurs

Les indicateurs suivants sont repris dans le cadre logique de la mission ci-joint :

Objectif générale :

* Indicateur OG : Le rapport de performance de la mise en œuvre du PSDSA présente les taux d'accès et de couverture des services –clés

Objectif spécifique:

* Indicateurs OS01 : Taux d'accès aux services-clés de 2018.
* Indicateurs OS02 : Taux de couverture des services-clés de 2018 (conseil agricole)

Résultat 1:

* Indicateur 01 : Protocole de collecte de données
* Indicateur 01 : Guide pratique pour les agents de collecte
* Indicateur 01 : Nombre d'agents de collecte préparés à l'enquête statistique
* Indicateur 01 : Base de données brutes
* Indicateur 01 : Base de données apurées
* Indicateur 01 : Taux d'accès aux services-clés agricoles

Résultat 2:

* Indicateur 01 : Protocole de collecte de données
* Indicateur 01 : Guide pratique pour les agents de collecte
* Indicateur 01 : Nombre d'agents de collecte préparés à l'enquête statistique
* Indicateur 01 : Base de données brutes
* Indicateur 01 : Base de données apurées
* Indicateur 01 : Taux de couverture des dispositifs de conseil agricole

Résultat 3:

* Indicateur 01 : Guide sur les caractéristiques et les critères de l'analyse typologique des EFAS
* Indicateur 01 : Nombre d'agents de collecte préparés à la collecte de données pour l'analyse typologique des EFA
* Indicateur 01 : Base de données brutes
* Indicateur 01 : Base de données apurées
* Indicateur 01 : Analyse typologique des exploitations familiales agricoles

## Exigences particulières

Sans objet.

***Cadre logique de l’intervention de l’INSAE – Enquête statistique agricole des taux d'accès et de couverture des services agricoles***

|  | **Logique d’intervention** | **Indicateurs** | **Sources et moyens de vérification** | **Hypothèses et risques** |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Objectif général :** | Adapter le dispositif de suivi de la performance de la mise en œuvre du PSDSA aux nouveaux enjeux du secteur agricole. | * Le rapport de performance de la mise en œuvre du PSDSA présente les taux d'accès et de couverture des services -clés | Rapport Annuel de Performance ; | Le projet n'est pas réalisé dans les courts délais qui lui sont impartis, à savoir pour la fin du mois de juillet 2018.  Le budget du MAEP ne permet pas la mise en place et l'opérationnalisation du dispositif de mesure de la performance de la mise en œuvre du PSDSA.  La DSA et les directions concernées n'ont pas les moyens matériels, humains et financiers pour la mise en œuvre du dispositif.  Les compétences du MAEP sont insuffisantes pour la conception et l'utilisation du dispositif d'estimation du taux de satisfaction. |
| **Objectif spécifique :** | Elaborer un dispositif de suivi des taux d'accès aux services agricoles et des taux couverture de ces services agricoles en vue d'apprécier le taux de satisfaction des usagers des services agricoles. | * Taux d'accès aux services-clés de 2018. * Taux de couverture des services-clés de 2018 (conseil agricole) | Rapport annuel de performance 2019  Rapport de la revue sectorielle 2019  Rapports d’activité | Les définitions et la démarche pour l'appréciation du taux de satisfaction est partagée par tous les acteurs concernés.  L'échantillon enquêté pour l'estimation du taux d'accès aux services agricoles est représentatif de l'ensemble des usagers du Bénin.  Les fournisseurs de services sont identifiés et accessibles en vue d'apprécier leurs taux de couverture.  Les critères utilisés pour l'analyse typologique des exploitations agricoles sont partagés par les acteurs concernés. |
| **Résultats :** | Résultat 1 : Les taux d'accès des entreprises, exploitations familiales agricoles et des organisations professionnelles aux services agricoles sont déterminés. | * Protocole de collecte de données * Guide pratique pour les agents de collecte * Nombre d'agents de collecte préparés à l'enquête statistique * Base de données brutes * Base de données apurées * Taux d'accès aux services-clés agricoles | Rapport intermédiaire  Rapport d'activités final  CD ou support contenant les bases de données | Echantillonnage des entreprises et exploitations agricoles représentatif  Disponibilité des entrepreneurs et des chefs d'exploitations pour la collecte de données  Données et information disponibles et fiables au sein des entreprises et des exploitations agricoles  Méthodologie d'estimation du taux d'accès aux services-clés pertinente |
| Résultat 2 : Les taux de couverture des services agricoles (conseil, intrants, financement, foncier). sont déterminés. | * Protocole de collecte de données * Guide pratique pour les agents de collecte * Nombre d'agents de collecte préparés à l'enquête statistique * Base de données brutes * Base de données apurées * Taux de couverture des dispositifs de conseil agricole | Rapport intermédiaire  Rapport d'activités final  CD ou support contenant les bases de données | Echantillonnage des prestataires de services en conseil agricole représentatif  Disponibilité des prestataires de services pour la collecte de données  Données et information disponibles et fiables au sein des prestataires de services  Méthodologie d'estimation du taux de couverture du conseil agricole pertinente |
| Résultat 3 : La typologique des exploitations agricoles ayant accès comme celles n'ayant pas accès aux services agricoles est analysée. | * Guide sur les caractéristiques et les critères de l'analyse typologique des EFAS * Nombre d'agents de collecte préparés à la collecte de données pour l'analyse typologique des EFA * Base de données brutes * Base de données apurées * Analyse typologique des exploitations familiales agricoles | Rapport intermédiaire  Rapport d'activités final  CD ou support contenant les bases de données | Echantillonnage des entreprises et exploitations agricoles représentatif  Disponibilité des entrepreneurs et des chefs d'exploitations pour la collecte de données  Données et information disponibles et fiables au sein des entreprises et des exploitations agricoles |
| **Activités :** | Résultat 1  Activité 1.1. : Finaliser et valider le protocole de collecte de données au niveau du Conseil National de la Statistique (CNS) notamment en ce qui concerne la méthode d'échantillonnage pour l'estimation du taux d'accès aux services-clés ;  Activité 1.2. : Elaborer un guide pratique pour l'exécution de l'enquête statistique destiné aux agents  Activité 1.3. : Recruter les agents de collecte de données et les former sur la base du guide pratique;  Activité 1.4. : Réaliser les enquêtes pour la collecte effective des données sur les services clés (de fourniture d'intrants, d'appui-conseil, de sécurisation du foncier agricole et de financement du développement des exploitations agricoles) en vue de déterminer le taux d'accès aux services agricoles;  Activité 1.5. : Assurer la vérification de la cohérentes des données et leur saisies dans les logiciels appropriés ;  Activité 1.6. : Préparer une base de données brute et une base de données apurées sur l'accès aux services clés (fourniture d'intrants, appui-conseil, de sécurisation du foncier agricole et de financement agricoles) ;  Activité 1.7. : Réaliser le traitement des données en vue d'estimer les taux d'accès  Activité 1.8. : Elaborer un rapport de présentation des résultats sur les taux d'accès | Moyens  Mise en place d’un dispositif d'enquête (superviseurs, contrôleurs, agents de collecte…)  Organisation d'une sessions de préparation à la réalisation de l'enquête;  Dispositif de saisie et de traitement des données brutes et d'analyse des résultats | Rapport préliminaire ;  Rapport d'activités final. |  |
| **Activités** | **Résultat 2**  Activité 2.1. : Finaliser et valider le protocole de collecte de données au niveau du Conseil National de la Statistique (CNS) notamment en ce qui concerne la méthode d'échantillonnage pour l'estimation du taux de couverture des prestataires de services ;  Activité 2.2. : Elaborer un guide pratique pour l'exécution de l'enquête statistique destiné aux agents;  Activité 2.3. : Recruter les agents de collecte de données et les former sur la base du guide pratique;  Activité 2.4. : Réaliser les enquêtes pour la collecte effective des données pour l'estimation du taux de couverture des prestataires de services-clés (fourniture d'intrants, appui-conseil, sécurisation du foncier agricole et financement agricole) en vue de déterminer le taux de couverture des prestataires de services agricoles;  Activité 2.5. : Assurer la vérification de la cohérentes des données et leur saisies dans les logiciels appropriés ;  Activité 2.6. : Préparer une base de données brute et une base de données apurées sur la couverture des services clés (fourniture d'intrants, appui-conseil, de sécurisation du foncier agricole et de financement agricoles) ;  Activité 2.7. : Réaliser le traitement des données en vue d'estimer les taux de couverture ;  Activité 2.8. : Elaborer un rapport de présentation des résultats sur les taux de couverture. | Moyens  Mise en place d’un dispositif d'enquête (superviseurs, contrôleurs, agents de collecte…)  Organisation d'une sessions de préparation à la réalisation de l'enquête;  Dispositif de saisie et de traitement des données brutes et d'analyse des résultats | Rapport préliminaire ;  Rapport d'activités final. |  |
|  | **Résultat 3**  Activité 3.1. : Elaborer un guide qui définit les caractéristiques des exploitations familiales agricoles (typologie des EFA) et les critères de leur développement (voir le chapitre 2.4 Approche méthodologique) ;  Activité 3.2. : Elaborer le questionnaire d'enquête en fonction des objectifs d'analyse typologique ;  Activité 3.3. : Former les agents de collecte sur les base du guide sur l'analyse typologique des EFA ;  Activité 3.5. : Réaliser les enquêtes la collecte effective des données pour l'analyse typologique des EFA ;  Activité 3.6. : Assurer la vérification de la cohérentes des données et leur saisies dans les logiciels appropriés ;  Activité 3.7. : Préparer une base de données brute et une base de données apurées nécessaires à l'analyse typologique des EFA ;  Activité 3.8. : Réaliser le traitement des données en vue de réaliser typologique des EFA ;  Activité 3.9. : Elaborer un rapport de présentation des résultats de l'analyse typologique des EFA, prenant en compte l'accès aux services agricoles ; | Moyens  Mise en place d’un dispositif d'enquête (superviseurs, contrôleurs, agents de collecte…)  Organisation d'une sessions de préparation à la réalisation de l'enquête;  Dispositif de saisie et de traitement des données brutes et d'analyse des résultats | Rapport préliminaire ;  Rapport d'activités final. |  |

1. EMICOV 2011 [↑](#footnote-ref-1)
2. I.N.S.A.E Analyse Globale de la Vulnérabilité et de la Sécurité Alimentaire AGVSA 2013: enquête auprès de 15.000 ménages et informateurs clefs dans 750 villages /quartiers sur l'ensemble du territoire. [↑](#footnote-ref-2)
3. MICS 5, UNICEF [↑](#footnote-ref-3)
4. La superficie moyenne des EFA est estimée à 1,7 ha sur laquelle vivent en moyenne 5,7 personnes (PSRSA, 2011). [↑](#footnote-ref-4)
5. Recensement Général de la Population et de l’Habitat (RGPH), 2013. [↑](#footnote-ref-5)
6. Ces valeurs incluent des exportations vers le Nigeria. [↑](#footnote-ref-6)